



Rapport financier trimestriel

Premier trimestre

Août à octobre 2018



Table des matières

Rapport de gestion	3
1. Base de l'établissement des états financiers.....	3
2. Résultats financiers.....	3
3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise	7
4. Crédits parlementaires	7
5. Gestion du risque.....	7
6. Modifications importantes	8
Responsabilité de la direction relative aux états financiers.....	9
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – 31 octobre 2018	14



Rapport financier trimestriel

Premier trimestre (T1) – août à octobre 2018

Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour le trimestre se terminant en octobre 2018 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel 2017-2018.

1. Base de l'établissement des états financiers

Cette discussion a été préparée conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor (Norme du Conseil du Trésor). Elle ne constitue pas un rapport de gestion complet. Il est présumé que l'information fournie dans le rapport annuel de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2018 s'applique au trimestre actuel à moins d'indication contraire.

Les états financiers ne sont pas vérifiés. Ils ont été préparés en dollars canadiens conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et à la Norme du Conseil du Trésor. Cette discussion, de même que les états financiers qui l'accompagnent, ont été revus et approuvés par les membres du conseil d'administration de la CCL.

2. Résultats financiers

Activités intérieures

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2018	2017	Variation (\$)
Ventes au Canada	179 341 \$	94 989 \$	84 352 \$
Coût des ventes au Canada	176 488 \$	90 830 \$	85 658 \$
Frais de transport et de possession	963 \$	1 561 \$	(598) \$
Charges financières	154 \$	200 \$	(46) \$
Marge brute sur les ventes au Canada	1 736 \$	2 398 \$	(662) \$

La CCL achète et vend du beurre et vend de la poudre de lait écrémé (PLÉ) pour équilibrer l'approvisionnement de produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année.

Les revenus provenant des ventes au Canada ont augmenté comparativement à la même période en 2017, puisque les stocks de beurre du plan A et du plan B sont plus élevés. Cette année, un total de 20 993 tonnes de beurre canadien a été vendu durant le premier trimestre comparativement à 9 642 tonnes à la même période l'an dernier. L'augmentation des ventes au Canada n'a pas eu de répercussions notables sur le profit brut puisque ce beurre est acheté et revendu par la CCL au prix de soutien.



Bien que les revenus aient augmenté, la marge brute des ventes au Canada a baissé de 28 % par rapport à la même période en 2017. Cette variation est surtout attribuable à la baisse du volume de beurre importé et de la poudre de lait écrémé vendu sur le marché intérieur.

Activités d'exportation

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2018	2017	Variation (\$)
Ventes à l'exportation	839 \$	- \$	839 \$
Coût des ventes à l'exportation	685 \$	- \$	685 \$
Frais de transport et de possession	7 \$	- \$	7 \$
Charges financières	- \$	- \$	- \$
Marge brute sur les ventes à l'exportation	147 \$	- \$	147 \$

La CCL a exporté une petite quantité de beurre durant le premier trimestre cette année, alors qu'à la même période en 2017, il n'y avait aucune exportation.

Autres revenus

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2018	2017	Variation (\$)
Financement provenant des mises en commun	1 923 \$	2 076 \$	(153) \$
Financement par le gouvernement du Canada	962 \$	798 \$	164 \$
Services d'audit	(1) \$	(11) \$	10 \$
Total des autres produits	2 884 \$	2 863 \$	21 \$

Le financement provenant des mises en commun représente le financement obtenu des producteurs et du marché pour financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude sur le coût de production, ainsi que les frais de possession des stocks de beurre de la CCL. La baisse observée au premier trimestre cette année s'explique principalement par une diminution des frais de possession du beurre.

Le financement provenant du gouvernement du Canada désigne le financement reçu par l'entremise des crédits parlementaires et est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global en tant que frais d'administration financés par le gouvernement. Les fonds déclarés sont plus élevés comparativement à la même période en 2017 en raison du moment des dépenses.

Les revenus provenant des services d'audit sont liés aux vérifications de l'utilisation du lait réalisées par la CCL dans des usines de six provinces selon le principe du recouvrement des coûts. Le revenu est comptabilisé lorsque les rapports de vérification sont soumis. Le solde des crédits du compte s'explique par la rectification d'une petite erreur commise dans la facturation rapportée dans les deux périodes.



Charges opérationnelles et frais d'administration

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2018	2017	Variation (\$)
<i>Charges opérationnelles</i>			
Initiatives de l'industrie	1 051 \$	101 \$	950 \$
Étude sur le coût de production	204 \$	201 \$	3 \$
Autres charges (recouvrements)	19 \$	(168) \$	187 \$
Total des charges opérationnelles	1 274 \$	134 \$	1 140 \$
<i>Frais d'administration</i>			
Salaires et avantages du personnel	1 619 \$	1 481 \$	138 \$
Autres frais d'administration	456 \$	505 \$	(49) \$
Total des frais d'administration	2 075 \$	1 986 \$	89 \$
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	3 349 \$	2 120 \$	1 229 \$

Charges opérationnelles

Les charges relatives aux initiatives de l'industrie ont augmenté comparativement à celles de la même période en 2017. Cette augmentation est principalement attribuable aux déboursements faits dans le cadre de l'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre annoncée par la CCL au mois de décembre 2017.

Les charges relatives au coût de production sont similaires à celles de la même période en 2017.

Le poste « Autres charges (recouvrements) » comprend des montants qui représentent des gains ou des pertes non réalisés sur des contrats de change non exécutés en date de l'état de la situation financière. Ces gains et pertes sont déterminés en calculant la différence entre le taux de change du contrat et celui en vigueur en date de l'état de la situation financière et en appliquant cette différence au montant du contrat. Ils varient suivant les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de la période.

Frais d'administration

Les frais d'administration totaux ont augmenté de 0,89 M\$ en comparaison à ceux du premier trimestre de 2017. Cette augmentation est surtout attribuable au moment des dépenses.

Stocks et emprunts

La valeur des stocks au 31 octobre 2018 totalise 97,59 M\$, ce qui est bien plus bas que la valeur des stocks au 31 juillet 2018 qui s'élevait à 221,97 M\$.

Les stocks de beurre à la fin du premier trimestre étaient d'environ 10 740 tonnes, ce qui représente une baisse d'environ 15 160 tonnes depuis le 31 juillet 2018. Cette diminution est due principalement au fait



que les transformateurs ont décidé de racheter la plupart du beurre du plan B qu'ils avaient vendu à la CCL avant la hausse du prix de soutien, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Les stocks de poudre de lait écrémé (PLÉ) s'élevaient à environ 8 240 tonnes, ce qui représente une diminution d'environ 4 460 tonnes depuis juillet 2018. Cela est attribuable au fait que la CCL n'achète plus de PLÉ dans le cadre des programmes intérieurs de saisonnalité et de retrait des surplus depuis le 1^{er} février 2017 suivant la mise en œuvre de certains éléments de la Stratégie nationale sur les ingrédients.

À la fin d'octobre 2018, l'emprunt auprès du gouvernement était de 29,17 M\$ comparativement à 152,85 M\$ en juillet 2018. L'ensemble des inventaires plus faibles a eu pour effet de réduire les besoins d'emprunts.

Flux de trésorerie

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre	
	2018	2017
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	117 265 \$	33 563 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(123 685) \$	(32 242) \$
Diminution (augmentation) nette du découvert bancaire net	(6 420) \$	1 321 \$
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(657) \$	(5 784) \$
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	(7 077) \$	(4 463) \$

La trésorerie de la CCL à la fin du T1 était en découvert de 7,08 M\$ comparativement à un découvert bancaire de 4,46 M\$ pour la même période l'année précédente. Cela représente une diminution nette de la trésorerie de 2,62 M\$ d'une année sur l'autre.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les activités opérationnelles ont généré des recettes nettes de 117,27 M\$ durant le premier trimestre cette année comparativement à des recettes nettes de 33,56 M\$ durant le premier trimestre de 2017. Les entrées de fonds sont plus élevées au premier trimestre cette année puisque les ventes de beurre du plan B ont presque doublé comparativement aux ventes de la même période de trois mois en 2017, ce qui donne lieu à des flux de trésorerie plus élevés.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement comprenaient des dépenses nettes de 123,69 M\$ durant le premier trimestre cette année comparativement à des dépenses nettes de 32,24 M\$ durant le premier trimestre de 2017. Les activités de financement de la CCL sont directement liées à ses opérations commerciales quotidiennes alors que l'emprunt auprès du gouvernement du Canada varie quotidiennement selon la position de trésorerie de la CCL à la clôture de chaque jour. Par conséquent, les sorties de fonds sont plus élevées au premier trimestre cette année puisque les remboursements d'emprunts sont plus élevés en raison de plus de trésorerie disponible au cours de l'année.



3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise

Les principaux éléments qui pourraient influencer le budget rapporté dans le Sommaire du plan d'entreprise sont la production totale de lait de transformation, les besoins intérieurs, les prix de soutien et les conditions du marché mondial pour la vente de produits laitiers. Tout changement important aux principales hypothèses pourrait influencer les résultats budgétisés.

Au 31 octobre 2018, la production totale de lait pour les 12 derniers mois atteignait 381 M de kg de m.g. La production totale dépassera probablement les prévisions de 3 M de kg de matière grasse en raison de la hausse du quota l'an dernier et des crédits de production disponibles. Les prévisions des besoins totaux pour la fin de décembre 2018 seront légèrement plus élevées que celles initialement indiquées dans le sommaire du Plan d'entreprise en raison de la mise en œuvre des nouvelles initiatives du marché.

Les niveaux courants des stocks de la CCL et des stocks privés ont atteint un peu plus de 38 000 tonnes de beurre au 31 octobre 2018. Le changement apporté au prix de soutien du beurre le 1^{er} septembre 2018 a entraîné d'une part une diminution des stocks de beurre de la CCL et, d'autre part, une hausse des stocks de beurre privés. On s'attend à ce que les stocks de beurre totaux diminuent à 30 000 tonnes d'ici au 31 décembre 2018. L'industrie a mis en place plusieurs mesures pour faire concorder la production avec la demande et pour permettre aux stocks de retrouver des niveaux normaux au cours de la prochaine année.

4. Crédits parlementaires

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les crédits reçus et les crédits déboursés.

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2018	2017	Variation (\$)
Solde d'ouverture	- \$	- \$	- \$
Crédits parlementaires	962 \$	798 \$	164 \$
Montant déboursé	(962) \$	(798) \$	(164) \$
Solde de fermeture	- \$	- \$	- \$

Ces crédits ont été accordés par l'entremise du budget principal des dépenses. Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Le reste des frais d'administration de la CCL est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché.

Le financement en provenant du gouvernement du Canada est octroyé en fonction de l'exercice financier du gouvernement, qui s'étend d'avril à mars, alors que les fonds sont utilisés et déclarés conformément à l'année laitière, d'août à juillet. La CCL présente l'utilisation de ces crédits sur la base de l'exercice financier du gouvernement dans les Comptes publics du Canada.

5. Gestion du risque

Le 18 janvier 2018, le conseil d'administration de la CCL a adopté le nouveau profil des risques de l'entreprise pour l'année laitière 2018-2019. La cybersécurité a été identifiée comme étant un risque



important et diverses mesures sont mises en place pour l'atténuer. La politique du gouvernement sur la sécurité sera mise en œuvre dès qu'elle sera disponible.

6. Modifications importantes

Entre le 1^{er} août 2018 et le 31 octobre 2018, les modifications importantes suivantes ont été constatées dans les domaines des opérations, des initiatives de l'industrie, des programmes, du personnel, des objectifs et du conseil d'administration comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.

Opérations, initiatives de l'industrie et programmes	Aucune modification importante au cours de ce trimestre.
Personnel	Aucune modification importante au cours de ce trimestre.
Objectifs	Aucune modification importante au cours de ce trimestre.
Conseil d'administration	Aucune modification à la composition des membres du conseil d'administration au cours de ce trimestre.



Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34 : *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels. Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit et ils n'ont pas été examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes considérées dans les états financiers trimestriels.

Original signé par

Serge Riendeau, Chef de la direction

Chantal Laframboise, Directrice, Finances et administration

Ottawa, Canada

12 décembre 2018



Commission canadienne du lait

État de la situation financière

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	En date du	
	31 octobre 2018	31 juillet 2018
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	6 \$	6 925 \$
Clients et autres débiteurs		
Clients	527	467
Avances aux agences et offices provinciaux	7 083	7 582
Mises en commun	1 277	1 985
Stocks (note 4)	97 586	221 970
	<u>106 479</u>	<u>238 929</u>
Actifs non courants		
Matériel	114	120
Immobilisations incorporelles	162	170
	<u>106 755 \$</u>	<u>239 219 \$</u>
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 5)	7 083 \$	7 582 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	23 130	15 558
Distribution aux agences et offices provinciaux	-	10 900
Autres passifs (note 6)	11 366	17 736
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7)	29 167	152 852
	<u>70 746</u>	<u>204 628</u>
Capitaux propres		
Résultats non distribués	36 009	34 591
	<u>106 755 \$</u>	<u>239 219 \$</u>

Engagements (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 12 décembre 2018.

Le chef de la direction,
Serge Riendeau

Le président,
Alistair Johnston

La directrice, Finances et administration,
Chantal Laframboise



Commission canadienne du lait État des résultats et du résultat global

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Ventes et coûts des ventes		
Ventes au Canada	179 341 \$	94 989 \$
Coût des ventes au Canada	176 488	90 830
Frais de transport et de possession	963	1 561
Charges financières	154	200
Marge brute sur les ventes au Canada	1 736	2 398
Ventes à l'exportation	839	-
Coût des ventes à l'exportation	685	-
Frais de transport et de possession	7	-
Charges financières	-	-
Marge brute sur les ventes à l'exportation	147	-
Marge brute totale	1 883	2 398
Autres produits		
Financement provenant des mises en commun	1 923	2 076
Financement par le gouvernement du Canada (note 11)	962	798
Services d'audit	(1)	(11)
	2 884	2 863
Total de la marge brute et des autres produits	4 767	5 261
Charges opérationnelles		
Initiatives de l'industrie	1 051	101
Étude sur le coût de production	204	201
Autres charges (recouvrements)	19	(168)
	1 274	134
Frais d'administration		
Salaires et avantages du personnel (note 12)	1 619	1 481
Autres frais d'administration	456	505
	2 075	1 986
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	3 349	2 120
Résultat avant distribution aux agences et offices provinciaux	1 418	3 141
Distribution aux agences et offices provinciaux	-	-
Résultat net et résultat global total	1 418 \$	3 141 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait État des variations des capitaux propres

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Résultats non distribués au début de l'exercice	34 591 \$	35 968 \$
Résultat global total de l'exercice	1 418	3 141
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	36 009 \$	39 109 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait

État des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie - ventes de biens et services	174 417 \$	95 211 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(49 854)	(57 746)
Entrées de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	3 130	3 901
Sorties de trésorerie - agences et offices provinciaux	(10 900)	(8 400)
Entrées de trésorerie - gouvernement du Canada	962	798
Intérêts versés sur les emprunts	(490)	(201)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	117 265	33 563
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	29 284	42 041
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(152 969)	(74 283)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(123 685)	(32 242)
Diminution (augmentation) nette du découvert bancaire net	(6 420)	1 321
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(657)	(5 784)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	(7 077) \$	(4 463) \$
Éléments :		
Trésorerie	6 \$	6 \$
Découvert bancaire	(7 083)	(4 469)
Découvert bancaire net	(7 077) \$	(4 463) \$

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectif de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les offices provinciaux et les agences de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la CCL a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Celle-ci demandait à la CCL d'aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences et d'événements aux politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor touchant les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements d'une manière conforme à ses obligations légales. On lui a également demandé de faire rapport sur la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise de la CCL. Au 31 octobre 2018, la CCL continuait de respecter les exigences de cette directive.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

La CCL a préparé les présents états financiers conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor de même qu'à la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire* à l'aide des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers à compter du 12 décembre 2018.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet.

La période considérée dans ces états financiers provisoires et les notes complémentaires s'étend du 1^{er} août 2018 au 31 octobre 2018. Cette période représente le premier trimestre d'exploitation (T1 2018-2019) de l'année laitière de la CCL qui se termine le 31 juillet 2019.

Jugement, estimations et hypothèses comptables clés

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les domaines où la direction doit faire preuve de jugement et utiliser davantage les estimations et les hypothèses sont décrits plus en détail ci-dessous

Jugements pour déterminer le moment où les obligations de prestation découlant des contrats conclus avec des clients sont remplies et les coûts marginaux d'obtention de ces contrats

Les contrats de la CCL contiennent chacun une seule obligation de prestation qui est, dans la majorité des cas, remplie à un moment précis. Le seul contrat de la CCL contenant une obligation de prestation remplie progressivement concerne l'administration des ententes de mise en commun. La direction a déterminé que cette obligation de prestation est remplie mensuellement, lorsque les calculs de mise en commun sont effectués. Étant donné que les obligations de prestation découlant des contrats de la CCL sont satisfaites au sein d'une année, la CCL constate les coûts marginaux d'obtention des contrats en charges lorsqu'ils sont engagés.

Sources majeures d'incertitude relative aux estimations

La CCL n'a aucune source majeure d'incertitude relative aux estimations en lien avec les revenus pour la période concernée.

Stocks du plan B

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé) des fabricants qui ont l'obligation contractuelle de racheter ces stocks dans l'année qui suit au prix de soutien en vigueur dans l'année laitière subséquente.

Bien que la CCL ait l'habitude d'honorer les demandes de rachat provenant des fabricants, la CCL a déterminé que les risques et les avantages considérables inhérents à la propriété des

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

actifs sont transférés à la CCL lors de l'achat initial de ces stocks (jusqu'à la vente), puisque les modalités des contrats d'achat n'obligent pas la CCL à vendre les stocks aux fabricants; la CCL assume donc tous les coûts de détention des stocks, y compris les risques de vol ou de dommage.

Provision pour dépréciation des stocks

La direction a établi la provision pour la dépréciation des stocks en utilisant des hypothèses. La valeur nette de réalisation des stocks en réserve en fin d'exercice financier est estimée en utilisant le prix du lait sur le marché international et le prix des contrats existants à la fin ou autour de la fin de l'exercice financier. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans l'état des résultats et du résultat global au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, l'exception étant les comptes clients et autres débiteurs qui ne comportent pas de composante financement importante, qui sont évalués au prix de transaction. Le classement et les méthodes d'évaluation ultérieure des catégories d'instruments financiers sont décrits plus bas.

Classement et méthode d'évaluation ultérieure :

Clients et autres débiteurs	Actif financier évalué au coût amorti
Découvert bancaire.....	Passif financier comptabilisé au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs.....	Passif financier comptabilisé au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Actifs et passifs dérivés.....	Actifs et passifs financiers évalué à la juste valeur par le biais du résultat net

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti sont évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture de l'état de la situation financière et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction découlant des instruments financiers classés et subséquemment évalués au coût amorti sont constatés par incorporation au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés, y compris lors de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction découlant des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépréciation

Comme les conditions de paiement des comptes clients et autres débiteurs de la CCL ne comprennent pas de composante financement importante, la méthode simplifiée doit être adoptée pour déterminer la provision pour dépréciation. Dans le cadre de la méthode simplifiée, la CCL évalue la correction de valeur pour perte à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectués ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. La CCL n'utilise pas des instruments financiers dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme des actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme des passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur sont constatées comme gains ou pertes dans l'élément « Autres charges » de l'état des résultats et du résultat global.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé dans les « Autres charges » à l'état des résultats et du résultat global et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice 10 ans
Matériel informatique..... 3 à 5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est constaté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste « Autres charges » à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Revenus

Revenus provenant des ventes

Les ventes de produits laitiers au Canada et à l'exportation sont comptabilisées comme un revenu à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client. Le contrôle est généralement transféré lorsque le bien est chargé dans le moyen de transport du client aux entrepôts de la CCL, le client étant responsable du transport du bien.

Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale) et intermédiaire des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait, la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais liés à l'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire. Le financement des mises en commun est comptabilisé progressivement comme un revenu, généralement de façon mensuelle, lorsque les calculs de mise en commun sont effectués et que les revenus des producteurs provenant du marché sont recueillis et redistribués parmi les agences et les offices provinciaux de mise en marché du lait.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de revenu dans la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Services d'audit

Les revenus provenant des services d'audit sont comptabilisés à un moment précis lorsque les rapports de vérification sont soumis.

Distribution aux agences et offices provinciaux et recouvrement auprès des agences et offices provinciaux

La CCL administre le Programme de retrait des surplus et les Programmes intérieurs de saisonnalité tout au long de l'année, mais les surplus ou les déficits opérationnels générés par ces programmes sont respectivement retournés aux agences et offices de mise en marché du lait, ou recouverts. Dans les deux cas, ils sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global dans l'exercice où ils sont déterminés. Dans le cas d'un surplus opérationnel en fin d'année, le retour est comptabilisé au poste « Distribution aux agences et offices provinciaux ». Dans le cas d'un déficit opérationnel, le recouvrement est comptabilisé au poste « Recouvrement auprès des agences et des offices provinciaux ».

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Coût des ventes

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe aux prix du marché international. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de clôture. Tout gain ou perte sur change subséquent est comptabilisé au poste « ventes à l'exportation » dans le cas des comptes clients et au poste « coûts des ventes au Canada » dans le cas des comptes fournisseurs à l'état des résultats et du résultat global.

En ce qui a trait aux contrats de change dérivés, les variations de la valeur juste sont comptabilisées au poste « Autres charges » dans l'état des résultats et du résultat global.

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme dépense dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Application des nouvelles normes de comptabilité

L'adoption des nouvelles normes comptables, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), est obligatoire pour les périodes comptables annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2018. Étant donné que la fin de l'exercice de la CCL est le 31 juillet, la date d'application initiale des nouvelles normes est le 1^{er} août 2018. Cette transition a des répercussions sur la divulgation d'information dans les notes aux états financiers :

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients a été publiée pour guider la constatation des produits provenant de contrats. La CCL a adopté l'approche rétrospective complète en ce qui concerne l'adoption de la nouvelle norme. Cependant, la CCL a déterminé qu'aucun

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

montant divulgué dans les états financiers n'a été touché par l'adoption de la norme et qu'ainsi, aucun retraitement des chiffres comparatifs n'est nécessaire. L'adoption de cette norme a entraîné l'obligation de fournir des informations supplémentaires concernant l'utilisation de jugements, la constatation des revenus et la ventilation des revenus.

IFRS 9 – *Instruments financiers* a été introduite pour présenter un nouveau classement, de nouvelles exigences en matière d'évaluation, un nouveau modèle de comptabilité de couverture, ainsi qu'un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. L'adoption de cette nouvelle norme entraîne des changements terminologiques aux informations supplémentaires et n'a pas d'effet sur les montants divulgués dans les états financiers.

Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)

L'IASB a publié un certain nombre de nouvelles normes et modifications applicable durant les périodes comptables annuelles qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. À la date des états financiers, on évalue que la norme applicable suivante pourrait avoir des répercussions sur les états financiers de la CCL.

IFRS 16 – *Contrats de location* fournit un modèle comptable unique pour les preneurs et applique les actifs et les passifs à tous les contrats de location, à moins que la durée de location soit inférieure à 12 mois ou que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019– la date d'application initiale pour la CCL sera le 1^{er} août 2019. La CCL a terminé l'évaluation de la norme IFRS 16. La nouvelle norme exigera la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative dans l'état de la situation financière de la CCL pour le contrat de location relatif à ses bureaux. Ce contrat de location est présentement classé comme contrat de location simple (voir la note 14 - *Engagements*). Selon les estimations préliminaires, à la date de transition, l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative seront tous deux évalués à approximativement 3,5 M\$. Il sera aussi nécessaire de divulguer de l'information additionnelle aux notes complémentaires aux états financiers.

4. Stocks

Les stocks de la CCL comprennent du beurre et de la poudre de lait écrémé acheté en vertu des programmes de saisonnalité et des retraits des surplus. Depuis le 1^{er} février 2017, en conformité avec la Stratégie nationale sur les ingrédients, la CCL n'achète plus de poudre de lait écrémé en vertu de ces programmes et les stocks qui restent seront liquidés dans les 12 mois suivants. La CCL importe également du beurre en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Stocks :

	31 octobre 2018		31 juillet 2018	
	en \$	en tonnes	en \$	en tonnes
Beurre du plan B	60 587 \$	7 288	175 254 \$	21 818
Autre beurre	27 576	3 453	32 520	4 083
Autre poudre de lait écrémé	11 016	8 249	15 394	12 706
	99 179		223 708	
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(1 593)		(1 738)	
Valeur nette de réalisation totale	97 586 \$		221 970 \$	

Le montant des stocks passé en charges durant le premier trimestre s'élevait à 177,17 M\$ (T1 2017-2018 : 90,83 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global au poste Coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

5. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Cette marge de crédit a été autorisée par le ministre des Finances jusqu'à concurrence de 50 M\$; l'intention première de cette marge est d'avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette marge de crédit est offerte sous forme de découvert bancaire. En date du 31 octobre 2018, la limite de crédit autorisée est de 10 M\$. Ce découvert bancaire est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel calculé à 3,95 % par année en date du 31 octobre 2018 (31 octobre 2017 : 3,20 %).

6. Autres passifs

Les autres passifs comprennent :

	31 octobre 2018	31 juillet 2018
Revenu reporté	10 848 \$	16 800 \$
Autres passifs	518	936
Total	11 366 \$	17 736 \$

Le revenu reporté comprend les revenus perçus à l'avance pour la vente des stocks de beurre ou de poudre de lait écrémé qui n'ont pas encore été transférés à l'acheteur à la fin de l'année.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Trésor)

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada sont accessibles pour le financement des opérations, jusqu'à un maximum de 225 M\$ (31 juillet 2018 : 225 M\$). Chaque emprunt vient à échéance un an après que les fonds ont été avancés. Le capital et les intérêts sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les changements observés dans Emprunts auprès du gouvernement du Canada sont attribuables aux activités de financement, limités aux changements qui découlent des flux de trésorerie, qui sont indiqués dans l'état des flux de trésorerie.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement sur période comparable des derniers bons du Trésor émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêt étaient les suivants :

	T1 2018-2019	T1 2017-2018
<u>Taux d'intérêt</u>		
Faible	1.21%	0.64%
Élevé	1.59%	0.71%
<u>Charge d'intérêt</u>	985 \$	200 \$

8. Gestion du capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts effectués auprès du gouvernement du Canada (note 7) et des résultats non distribués. Au 31 octobre 2018, ces comptes totalisaient 29,17 M\$ (31 juillet 2018 : 152,85 M\$) et 36,01 M\$ (31 juillet 2018 : 34,59 M\$) respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le cadre de gestion du capital de la CCL vise à garantir que la CCL dispose de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières et pour financer adéquatement les programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital, mais elle ajuste son cadre de gestion du capital régulièrement lorsque les montants fluctuent au cours de l'année. Il n'y a eu aucun changement négatif apporté au cadre de gestion du capital ou à sa définition.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. Ventilation des revenus provenant de contrats conclus avec des clients

La majorité des revenus de la CCL proviennent du transfert de biens et de services aux clients dans les secteurs suivants :

	T1 2018-2019	T1 2017-2018
Ventes au Canada		
Beurre du plan B	166 763 \$	77 197 \$
Autre beurre	5 366	6 041
Poudre de lait écrémé	7 212	11 751
Revenu provenant des ventes au Canada	179 341	94 989
Ventes à l'exportation - beurre	839	-
Mises en commun		
Financement pour les dépenses administratives	1 130	1 130
Frais de possession des stocks de beurre	576	740
Autres dépenses recouvrables	217	206
Financement provenant des mises en commun	1 923	2 076
Services d'audit	(1)	(11)
Revenus totaux provenant de contrats conclus avec des clients	182 102 \$	97 054 \$

10. Gains et pertes de change

Les « Revenus des ventes à l'exportation » dans l'état des résultats et du résultat global comprennent les gains nets ou les pertes nettes sur change causés par la conversion des devises des transactions qui sont réalisées en devises étrangères.

Les « Coûts des ventes au Canada » dans l'état des résultats et du résultat global comprennent les gains nets ou les pertes nettes sur change causés par la conversion des devises des transactions qui sont réalisées en devises étrangères.

Les « Autres charges » à l'état des résultats et du résultat global comprennent des gains nets ou des pertes nettes de change non réalisés nuls sur les instruments financiers dérivés.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	T1 2018-2019	T1 2017-2018
Profit net (perte nette) sur change :		
Ventes à l'exportation	(2) \$	- \$
Coût des ventes au Canada	- \$	56 \$
Autres charges	- \$	180 \$

11. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.

Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	T1 2018-2019	T1 2017-2018
Total des frais d'administration	2 075 \$	1 986 \$
Financé par le gouvernement du Canada	962	798

12. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	T1 2018-2019	T1 2017-2018
Charges salariales	1 350 \$	1 271 \$
Cotisations au régime de retraite	153	108
Charges au titre de l'assurance-maladie	71	64
Autres dépenses	45	38
Total	1 619 \$	1 481 \$

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 était en moyenne de 1,0 fois le taux de cotisation des employés (1,01 fois pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

13. Instruments financiers

Lors du cours normal des opérations, la CCL est exposée aux risques suivants, qui sont gérés et atténués au moyen des politiques et procédures correspondantes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours de change. La CCL est exposée à ce risque par ces opérations commerciales internationales régulières. Pour atténuer ce risque, la CCL établit des contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. De plus, la CCL a recours aux contrats de change à terme pour verrouiller les futurs taux de change de certaines devises étrangères afin de stabiliser les répercussions de change sur les flux de trésorerie futurs qui proviennent des ventes et achats effectués dans le cadre de contrats existants et dont le paiement doit être fait en dollars américains.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Au 31 octobre 2018, le taux de change entre les dollars américains et canadiens était de 1,3142 (31 juillet 2018 : 1,3017). La CCL n'a aucun contrat de change à terme en date du 31 octobre 2018 et du 31 juillet 2018.

L'exposition de la CCL au risque de change à la fin de l'année s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

<u>\$ CA</u>	<u>31 octobre 2018</u>	<u>31 juillet 2018</u>
Clients	- \$	- \$
Fournisseurs	-	-
Actif (passif) dérivé net	-	-
Exposition nette	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Selon l'exposition nette actuelle, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeureraient constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain au 31 octobre 2018 ou au 31 octobre 2017, les effets sur le résultat net du T1 2018-

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2019 ou du T1 2017-2018 auraient été respectivement nuls. Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait entraîné des effets équivalents pour les deux périodes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds du fait d'une augmentation des taux d'intérêt. La marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésors comparables, exposent la CCL à un risque de flux de trésorerie. Le risque de taux d'intérêt de la CCL n'est pas considérable, car le taux de ses emprunts est faible et on ne prévoit pas d'augmentations indésirables du taux au cours des douze prochains mois.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, tous les instruments financiers de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,51 (31 juillet 2018 : 1,17). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffrent à 195,83 M\$ (31 juillet 2018 : 72,15 M\$) et à 2,92 M\$ (31 juillet 2018 : 2.42 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché, tous deux en date du 31 octobre 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour une partie associé au manquement d'une autre partie à ses obligations financières. La principale exposition au risque de crédit de la CCL provient de la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque en vendant un produit après paiement et en obtenant des garanties bancaires et des lettres de crédit. Tant au 31 octobre 2018 qu'au 31 juillet 2018, la CCL n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients sont exigibles à court terme.

La CCL est également exposée au risque de crédit lorsqu'elle détient des contrats de change. Cette exposition est limitée à la valeur notionnelle de l'actif dérivé – contrats de change. La CCL gère ce risque en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL. En date du 31 octobre 2018 et du 31 juillet 2018, la CCL ne détient aucun contrat de change.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. Ainsi, à la date de la situation des états financiers, aucune variation de la juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données des techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs, qui ne s'applique qu'aux instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : les données sont des cours (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : les données concernent l'actif ou le passif, autres que les cours du marché au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix);

Niveau 3 : les données concernent l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Lorsque la CCL détient de produits dérivés de change, leur juste valeur est calculée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Cette donnée de l'évaluation technique utilisée pour mesurer la juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En date du 31 octobre 2018 et du 31 juillet 2018, la CCL ne détient pas de produit dérivé de change.

14. Engagements

a) *Initiatives de l'industrie*

Fonds d'investissement partagé :

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Au 31 octobre 2018, la CCL a des engagements contractuels de 15,05 M\$.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le moment prévu des dépenses en lien avec le Fonds d'investissement partagé va comme suit :

	31 octobre 2018	31 juillet 2018
Moins d'un an	7 552 \$	7 520 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	7 500	7 506
	<u>15 052 \$</u>	<u>15 026 \$</u>

Initiative pour le développement de la main-d'œuvre

L'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre encourage la productivité, la compétitivité et l'innovation au sein de l'industrie laitière canadienne en appuyant l'éducation et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée. Le conseil d'administration de la CCL a adopté cette initiative en décembre 2017 et a accepté de verser 5 M\$ sur une période de trois ans aux établissements d'enseignement et aux associations laitières (producteurs et transformateurs) admissibles dans l'ensemble du Canada. Cette initiative comprend quatre programmes : le programme de promotion de carrières, l'élaboration de programmes de formation à temps complet, l'élaboration de formation continue et le programme de bourses. En date du 31 octobre 2018, la CCL a des engagements contractuels de 0,16 M\$.

b) Engagements d'approvisionnement

Au 31 octobre 2018, la CCL s'est engagée à acheter une quantité prédéterminée de beurre. Ces engagements représentaient environ 0,78 M\$ (31 juillet 2018 : 0,40 M\$) et auront été remplis d'ici décembre 2018.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Le gouvernement du Canada établi des contingents tarifaires (CT) pour un certain nombre de produits laitiers, ce qui limite la quantité de produits qui peuvent être importés avec peu d'obligations, voir aucunes. Pour les produits de beurre, aux termes de l'Entente de 1994 de l'OMC, le Canada s'est engagé à fournir des possibilités annuelles minimales d'accès au marché totalisant 3 274 tonnes, en établissant le CT minimal sur les produits de beurre au même niveau. Depuis 1995, la CCL, par un mandat qui lui a été confié par le ministre du Commerce international, veille à ce que le CT du beurre du Canada, qui peut faire l'objet d'un renouvellement chaque année de quota (d'août à juillet), soit entièrement utilisé et que le beurre importé soit redistribué au secteur alimentaire canadien par l'entremise des fabricants de beurre.

Au 31 octobre 2018, la portion inutilisée des CT de beurre de 2018-2019 s'élève à 3 274 tonnes. Les répercussions financières de cet engagement pour le reste de l'année 2018-2019 sont touchées par la variabilité des prix entre pays et par les types de produits de beurre admissibles, en plus des taux de change.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2018, le coût total d'achat du beurre importé était nul (31 octobre 2017 : 5,36 M\$).

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

d) *Contrat de location simple*

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada qui vient à échéance en mars 2022. Ce bail contient des modalités qui couvrent les augmentations des frais d'entretien et des impôts fonciers. La CCL a l'option de reconduire son bail pour une période de cinq ans avec la révision du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux au titre de la location suivants sont exigibles :

	31 octobre 2018	31 juillet 2018
Moins d'un an	370 \$	370 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	863	986

15. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Cela donne effectivement au gouvernement du Canada une plus importante influence sur la CCL et ses activités.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

En vertu de la norme IAS 24 – *Informations relatives aux parties liées*, la CCL est exemptée de certaines obligations en matière de divulgation en ce qui a trait à ses transactions et à ses soldes impayés avec les parties suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Par conséquent, la CDC divulgue une quantité d'information limitée en ce qui a trait aux transactions conclues avec le gouvernement du Canada et ses ministères, et avec les sociétés d'État jugées non importantes, tant individuellement que collectivement.

Les transactions de la CCL conclues avec des entités liées à une autorité publique jugée importante individuellement sont considérées comme des emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7) et du financement provenant du gouvernement du Canada (note 11).

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les autres transactions conclues avec des entités liées à une autorité publique qui étaient collectivement, et non pas individuellement, importantes sont les suivantes :

<u>Entités liées à une autorité publique</u>	<u>31 juillet 2018</u>	<u>31 juillet 2017</u>
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	310 \$	234 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – note 14)	123	95
Autres entités liées à une autorité publique	29	20
Total	<u>462 \$</u>	<u>349 \$</u>

Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

En date du 31 octobre 2018 et du 31 juillet 2018, aucun emprunt ni transaction similaire avec les principaux dirigeants n'est en souffrance. Il n'y a eu aucune transaction de cette nature au cours de l'une ou l'autre des trimestres.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants comptabilisé sous « Autres passifs » à l'état de la situation financière s'élève à 0,09 M\$ au 31 octobre 2018 (31 juillet 2018 : 0,10 M\$).

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 se chiffre à 0,28 M\$ (T1 2017-2018 : 0,24 M\$).